



## Surendettement et co-emprunteuse...

Par **Colbert**, le **15/06/2019** à **09:21**

Bonjour. Co-emprunteuse d'un prêt à la consommation avec mon mari dont je suis séparée depuis 4 ans, celui-ci a déposé un dossier de surendettement accepté, sans m'avertir, ni même la Banque postale (objet de mon fichage), ni la commission de surendettement. Au moment d'aller renouveler ma LOA au mois de mai j'ai eu la surprise d'apprendre que j'étais fichée FICP banque de France dont plus de crédit pendant 5 ans (fiche demandée à la Banque de France). Quels sont mes recours pour m'en sortir, car j'aurais dû être avisée par la banque Postale dans un premier temps mais rien au contraire elle continue de faire courir les intérêts à mon égard sur ce dossier, d'autre part. Lettre recommandée le 03 juin, à ce jour aucune réponse, mail à la commission de surendettement, aucune réponse alors qu'ils avaient tous l'obligation de m'aviser par lettre recommandée afin que je puisse éventuellement contester l'état du passif car je n'ai rien en mains pour me prouver quoi que ce soit, le dossier devant être réglé par mon mari (nous avons réparti les dettes à l'amiable) alors que moi je n'en ai aucune et que je continue à payer ce que je dois;

Du coup je pense que ce fichage est abusif en ce qui me concerne.

Merci de votre réponse et que dois-je faire

Cordialement.

Par **youris**, le **15/06/2019** à **11:08**

bonjour,

comme co-emprunteuse vous êtes solidaire de son remboursement.

les arrangements à l'amiable avec votre mari, ne concerne pas l'organisme de crédit qui veut être remboursé par n'importe lequel des co-emprunteurs.

si votre mari ne rembourse pas et a déposé un dossier de surendettement, l'organisme de crédit vous demande logiquement de rembourser les échéances comme vous vous y êtes engagé en contractant ce crédit.

vous n'avez jamais reçu de courrier de l'organisme de crédit vous demandant de payer puisque l'autre emprunteur ne remboursait plus son crédit ?

salutations

Par **P.M.**, le **15/06/2019** à **11:20**

Bonjour,

Pour ne pas être fichée à la Banque de France, il aurait fallu que vous assumiez seule les échéances du crédit...

Si elles ne sont pas respectées, ce sont les deux co-emprunteurs qui se trouvent fichés...

Si vous n'habitez plus à l'adresse d'origine du couple, il faudrait savoir si vous avez informé de ce changement la banque...